

**22^e RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES
MINES ANTIPERSONNEL**

Déclaration du Cameroun

Point 9 (d) – Cooperative Compliance

Genève, 04 décembre 2025

Madame la Présidente,

Le Cameroun tient à remercier la Présidence ainsi que le Comité sur le respect des obligations pour leur engagement constant en faveur du suivi de l'article 9 de la Convention, qui demeure un pilier essentiel de sa mise en œuvre effective.

Conformément à l'esprit de transparence qui caractérise cette Convention, le Cameroun a transmis en 2024 à la Présidence un exposé détaillé de son cadre normatif en vigueur. Cette documentation inclut notamment les dispositions pertinentes du Code pénal camerounais, la loi n°2016/015 du 14 décembre 2016 relative au régime général des armes et munitions, ainsi que divers décrets d'application et mesures administratives.

Ces instruments, pris dans leur ensemble, permettent de prévenir, interdire et réprimer toutes les activités prohibées par la Convention, qu'il s'agisse de la fabrication, l'acquisition, le transfert, le stockage ou l'utilisation de mines antipersonnel, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'usage d'engins explosifs improvisés dans certaines régions du pays.

Sur cette base, le Cameroun a déclaré être en conformité avec les exigences de l'article 9, et se tient prêt à collaborer avec les organes de la Convention pour tout besoin d'échange ou de clarification supplémentaire.

Madame la Présidente,

Notre pays reste également ouvert à la réflexion sur une éventuelle consolidation législative, à travers l'adoption d'un instrument spécifique à la Convention, en tenant compte des meilleures pratiques internationales, y compris les orientations du Comité et la législation type proposée.

Dans cette dynamique, le Cameroun encourage tous les États parties à procéder à une évaluation objective de leur propre cadre normatif, et à faire valoir leur conformité, même en l'absence d'une loi dédiée, si d'autres instruments juridiques permettent d'en assurer l'effectivité.

Je vous remercie.